COMMUNE DE BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi De 8h à 12h Correspondance BP 2-50760 Barfleur Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées) Fax 02 33 23 43 09 E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL Nº 2021-41-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Jérôme HENRY, pour des travaux de couverture chez Monsieur David LEPARMENTIER dans une maison située 23-25 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR à partir du lundi 20 septembre 2021,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE:

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 1 place de parking devant le 23-25 Rue Saint Thomas Becket du lundi 20 septembre jusqu'à la fin des travaux afin de permettre le stationnement d'un véhicule de travaux.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3: Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 09 septembre 2021 L'adjointe par délégation

Christine HAMEL DORDONNAT